

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3932

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 7, substituer au mot :

« satisfaisant »

le mot :

« décent ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« retraite »

insérer le mot :

« objectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de niveau de vie satisfaisant est floue. Satisfaisant pour qui et par rapport à quoi ? Il vaut mieux lui substituer le terme « décent », le reflet des revenus perçus durant la vie active devant être fondé sur des critères objectifs.